



## PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 8 avril 2013

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Télédéclaration des demandes d'aides de la PAC 2013

Suite à l'enquête menée auprès des agriculteurs qui avaient établi en 2012 un dossier « papier » de demande d'aides agricoles, la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche (DDT 07) a établi un programme de formations à TéléPAC. Ces sessions de formation collective dispensées gratuitement par la DDT 07, sont destinées aux agriculteurs qui télédéclareront pour la première fois en 2013 leur dossier d'aides de la PAC.

Ces formations auront lieu de **09h00 à 12h00** aux dates et lieux indiqués ci-dessous :

DATE	LIEU
Mardi 09/04/2013	Centre multimédia de SAINT AGREVE
Mardi 09/04/2013	Centre multimédia du CHEYLARD (1)
Mercredi 10/04/2013	Centre multimédia de LAMASTRE (1)
Jeudi 11/04/2013	Lycée agricole d'ANNONAY (1)
Vendredi 12/04/2013	Centre multimédia de SAINT JEAN DE MUZOLS (1)
Lundi 15/04/2013	Lycée agricole de MIRABEL – LE PRADEL
Mardi 16/04/2013	Centre multimédia d'ALBOUSSIÈRE
Mercredi 17/04/2013	PRIVAS (au siège de la DDT07)
Jeudi 18/04/2013	Centre multimédia du CHEYLARD (2)
Jeudi 18/04/2013	Lycée agricole d'ANNONAY (2)
Vendredi 19/04/2013	Centre multimédia de SAINT JEAN DE MUZOLS (2)
Lundi 22/04/2013	Centre multimédia du TEIL
Mardi 23/04/2013	Ecole communale de COUCOURON
Mercredi 24/04/2013	Centre multimédia de LAMASTRE (2)
Jeudi 25/04/2013	Centre multimédia de JOYEUSE (2)
Vendredi 26/04/2013	Centre multimédia de SAINT JEAN DE MUZOLS (3)

Les agriculteurs ayant déjà télédéclaré l'an dernier et qui souhaitent un accompagnement pour leur télédéclaration 2013 sont invités à prendre rendez-vous auprès de la DDT 07 afin d'être accueillis lors de sessions spécifiques de formation à TéléPAC, prévues l'après-midi à partir de 13h30, le même jour et sur le même site que les formations prévues dans le tableau ci-dessus. Des places sont encore disponibles.

#### Contacts à la DDT 07 :

Courriel : [ddt-telepac@ardeche.gouv.fr](mailto:ddt-telepac@ardeche.gouv.fr)

Téléphone : 04.75.66.70.28 - 04.75.66.70.17 - 04.75.66.70.43



## **CONTACTS PRESSE :**

Préfecture de l'Ardèche :  
Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle  
Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09  
Mél. : [pref-communication@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardeche.gouv.fr)